

N°29 – Les métamorphoses de l’emprise

(Parution : Printemps 2020)

Sous la direction de
Vincent de Gaulejac et Jean Vandewattyne

ARGUMENT

De l’emprise de l’organisation...

L’emprise de l’organisation, coécrit par Max Pagès, Michel Bonetti, Vincent de Gaulejac et Daniel Descendre, paraît en 1979 aux Presses Universitaires de France. Les auteurs s’y livrent à une description approfondie et innovante des mécanismes de pouvoir à l’œuvre au sein d’IBM, nommée TLTX dans l’ouvrage, sans doute la plus puissante des multinationales de l’époque. IBM est alors au faite de sa gloire, de sa splendeur. Par rapport aux organisations modernes, classiquement étudiées dans le champ des sciences humaines, cette entreprise, alors qualifiée d’hypermoderne par les auteurs, se singularise entre autres par l’usage de dispositifs de gestion qui se révéleront au cœur de la révolution managériale entamée dans les années 1980. Sur cet aspect, comme sur beaucoup d’autres, elle faisait partie de l’avant-garde du système capitaliste.

Une des particularités de l’ouvrage, qui est d’ailleurs à l’origine de son titre, est de mettre l’accent sur l’« *extension spéculaire du pouvoir* » qui est au cœur de l’entreprise hypermoderne et, plus largement, de la société capitaliste, néo-capitaliste et aujourd’hui néolibérale. A la médiation économique, communément utilisée dans le monde de l’entreprise, TLTX ajoute, en effet, les médiations politique, idéologique et psychologique pour asseoir son emprise sur son personnel. *In fine*, l’emprise empêche les contradictions énoncées par les TLTXiens d’éclater en conflit ouvert avec l’organisation érigée en « nouvelle église » et le management en « nouvelle religion ». Les auteurs postulent alors que l’organisation agit ainsi « en profondeur sur l’inconscient individuel » et restructure, à son profit, les systèmes de défense de l’individu.

... à l’organisation de l’emprise

En quarante ans, les recherches ont montré la persistance mais aussi le développement et la diffusion de cette forme particulière d’exercice du pouvoir et de domination bien au-delà de l’entreprise multinationale qu’était et est toujours TLTX. Ainsi, plus que jamais, le discours managérial actuel utilise communément les notions d’autonomie, de responsabilité ou encore d’implication pour mobiliser les « talents » à l’œuvre dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public, et même parfois dans le tiers secteur. A l’opposé, des recherches indiquent que l’emprise peut aussi se construire à travers la précarisation de l’emploi et la dégradation des conditions de travail. Tout porte donc à penser qu’elle reste une réalité très présente et vivace dont il convient toujours de comprendre les ressorts.

En quarante ans, le travail a également profondément changé. Il en est de même de la société et des individus qui la composent. Si l’organisation reste une unité d’analyse pertinente, ce dossier a pour ambition d’élargir les perspectives en intégrant dans les réflexions ce qui peut

se jouer en termes d'emprise par rapport au travail, au management ou à la gestion, et au marché. Cette dernière dimension fait notamment écho à la généralisation du recours à la sous-traitance et à la valorisation de l'entrepreneuriat et de l'auto-entrepreneuriat.

Rendre compte de l'actualité de l'emprise implique aussi de s'ouvrir à la question du dégagement, de la déprise ou, pour le dire autrement encore, de l'émancipation, qu'elle soit de nature individuelle ou collective. En quarante ans, le personnel de TLTX a montré des signes manifestes de prises de distance par rapport aux anciennes sirènes organisationnelles et managériales. L'émergence d'un discours critique, voire de pratiques de résistance – notamment, ce qui est remarquable, au sein des catégories professionnelles les plus élevées – ne sont en rien spécifiques à cette multinationale. L'emprise, là où elle existait, n'a pas toujours su pallier le cynisme et la violence de certaines décisions managériales, comme en témoignent les réactions suscitées par les restructurations financières ou boursières.

Dans les entreprises d'aujourd'hui, les modes d'emprise ne sont pas les mêmes que ceux d'hier. Ils prennent la forme de pratiques dissuasives, de contrôle par les chiffres et les instruments de gestion, de mainmise par les procédures, les algorithmes, les logiciels. Les nouvelles technologies imposent des formes de domination renouvelées dans des secteurs d'activités où les professionnels se vivent comme autonomes. La société elle-même ne peut-elle pas être considérée sous « emprise numérique » ? Enfin, les modes d'organisation dans le secteur public, notamment à l'université, ont également évolué, en reprenant et adaptant les mêmes dynamiques. Pour les mêmes effets ? Comment se joue "l'emprise" dans le secteur public ? Et les formes de résistances à celle-ci ?

Les contributeurs de ce numéro sont ainsi conviés à :

- explorer et analyser les formes contemporaines de l'emprise, leurs enjeux subjectifs, psychosociaux, managériaux, économiques, technologiques et politiques, leurs ressorts, processus et manifestations, leurs évolutions, leurs domaines privilégiés d'application et nouveaux espaces de déploiement, leurs effets aux plans individuel et collectif, les modes de réponse, de résistance ou de dégagement qu'elles suscitent,
- discuter les notions et approches permettant de rendre compte de l'actualité de l'emprise.

ECHEANCIER :

- Les projets d'article (une ou deux pages maximum) sont à adresser **avant le 15 juillet 2019** aux personnes suivantes :

A/ Vincent de Gaulejac : v.gaulejac@wanadoo.fr , Jean Vandewattyne : Jean.VANDEWATTYNE@umons.ac.be (coordinateurs du numéro 29) ; Gilles Arnaud : garnaud@escpeurope.eu, Florence Giust-Desprairies : giustdesprairies@wanadoo.fr (rédacteurs en chef de la NRP)

CC/ Secrétaire de rédaction, Caroline Terrasse : revue-nrp@cirfip.org

- Si votre proposition est retenue, les articles complets devront être remis au plus tard **le 31 octobre 2019**.

NOTE AUX AUTEURS

REMISE DU TEXTE, EVALUATION ET SUIVI

1. Le texte doit être remis en **version électronique** dont :
 - **un exemplaire complet**, comprenant le nom de l'auteur (ou des auteurs), son statut, l'institution à laquelle il est rattaché, son adresse postale (et si possible son téléphone), ainsi que son adresse e-mail,
 - **un exemplaire totalement anonyme**, c'est-à-dire ne comportant ni le nom de l'auteur (ou des auteurs), ni leur adresse, ni les références bibliographiques le concernant. Il convient donc d'effacer celles-ci non seulement dans la bibliographie finale, mais aussi à l'intérieur du corps du texte.
2. Ces exemplaires doivent être **adressés** :
 - à la secrétaire de rédaction, **Pauline PEREZ** (pauperez81@yahoo.fr),
 - aux deux rédacteurs en chef, **Gilles AMADO** (amado@hec.fr) et **Jacqueline BARUS-MICHEL** (j.barus@orange.fr), ainsi qu'aux **responsables du dossier** thématique pour les textes qui le concernent.
3. Sitôt que nous parvient le texte, **un accusé de réception** est adressé à l'expéditeur.
4. **Un premier examen** de chaque article est effectué au sein du **Comité de rédaction** avec les rédacteurs en chef et les responsables du dossier.

5. Ensuite, le texte est envoyé de façon **anonyme** pour évaluation à **deux relecteurs** compétents dans le domaine concerné.

6. Après réception des rapports des relecteurs, les responsables du dossier donnent connaissance aux auteurs des **conclusions** (acceptation, demande de modifications ou refus) relatives à leur article en faisant état des commentaires reçus. En ce qui concerne les études hors dossier, ce sont les rédacteurs en chef qui informent les auteurs de l'avis des lecteurs et de leur conclusion.

7. Lorsque des **modifications** sont demandées, le texte est de nouveau soumis à la **même procédure**.

Entre la première réception du texte et le premier avis du Comité de lecture, le délai est d'environ 2 à 3 mois.

* * * * *

! ATTENTION ! TOUT DOCUMENT NE RESPECTANT PAS LES CONSIGNES CI-DESSOUS SERA RETOURNE À SON AUTEUR POUR MISE AUX NORMES PREALABLE.

⇒ *Pour vous aider, un extrait d'article, illustrant les différentes règles énoncées ci-après est donné en fin de document. Veillez à bien vous y référer.*

CONSIGNES DE PRESENTATION

CORPS DU TEXTE

1. L'article doit comprendre entre **20 000 et 30 000 signes (espaces compris)**, et doit être saisi **sous format Word, Police Times New Roman, Taille 12, Interligne 1,5.**
2. La saisie des **notes et références bibliographiques** doit s'effectuer comme suit :
 - les notes sont appelées dans le texte par des chiffres et incluses **en bas de page**,
 - si ces notes sont des références bibliographiques, elles doivent figurer comme suit : [Georges Balandier \(1969\)](#)
 - les références renvoyant, **dans le corps du texte**, à la bibliographie de fin d'article doivent comporter le nom de l'auteur et la date d'édition, le tout entre parenthèses.

Ex :

- ⇒ si le document cité est écrit par un seul auteur : ([Enriquez, 1983](#))
- ⇒ si le document cité est écrit par deux auteurs : ([Lhuillier et Clot, 2009](#))
- ⇒ si le document cité est écrit par trois auteurs et plus : ([Barus-Michel et al., 2006](#))
- ⇒ si l'idée que vous exposez est contenue dans plusieurs ouvrages :
([Enriquez, 1983 ; Lhuillier et Clot, 2009 ; Barus-Michel et al., 2006](#))

! Attention ! si vous citez directement un extrait du document, celui-ci doit être saisi entre guillemets et la référence doit indiquer le numéro de la ou des page(s) où il se trouve dans le document.

Ex : On retrouve là le processus décrit par Vygotski à propos du joueur d'échecs : « Je vois autrement, je joue autrement » ([Vygotski, 1997, p.317](#)).

3. Les **sous-titres** doivent être en gras, sur une ligne séparée, justifiés à gauche et en majuscules, sans numérotation ni puces,
4. Les noms propres doivent être saisis en minuscules et il est utile de bien différencier les tirets d'incises (longs) des traits d'union.

EN TETE DE DOCUMENT

1. Mettre le **titre** de l'article, **en français**, centré, taille de police 14, en gras et en minuscules,
2. Mettre **en dessous le prénom et nom des auteurs**, centrés, taille de police 12, prénom(s) en minuscules, nom(s) en majuscules ainsi que leur **adresse postale** (impérative pour l'envoi des épreuves)
3. Par une **note en bas de page**, indiquer le statut, l'institution de rattachement et l'adresse mail de chacun des auteurs.

EN FIN DE DOCUMENT

1. Donner la **bibliographie exhaustive** des références utilisées dans le corps du document, respectant les normes internationales. Merci de vous référer aux exemples ci-dessous pour :

⇒ **citer un ouvrage :**

[BALANDIER, G. 1969. *Anthropologie politique*, Paris, PUF.](#)

⇒ **citer un ouvrage collectif :**

[BARUS-MICHEL, J. ; ENRIQUEZ, E. et LEVY, A. \(sous la direction de\). 2006. *Vocabulaire de psychosociologie. Positions et Références*. Toulouse, Erès.](#)

A noter que tous les noms des auteurs doivent apparaître dans la bibliographie finale. Il est interdit de mettre « BARUS-MICHEL **et al.** ». Ce procédé du « **et al.** » est à réserver aux citations en corps de texte.

⇒ **citer une œuvre dans sa version non originale (traduction ou réédition) =>** mettre la date de l'original entre crochets :

[MARX, K. \[1859\] 1972. *Contribution à la critique de l'économie politique \(Zur Kritik der politischen Ökonomie\)*, Paris, Éditions sociales.](#)

⇒ **citer un chapitre d'ouvrage :**

AMADO, G. 2006. « Implication », in BARUS-MICHEL, J. ; ENRIQUEZ, E. et LEVY, A. (sous la direction de). 2006. *Vocabulaire de psychosociologie. Positions et Références*. Toulouse, Erès, pp. 367-374.

⇒ **citer un article paru dans une revue papier :**

BEAUD, M. 1991. « Travail et société », *Revue économique*, n° 2, 1, pp. 155-172.

⇒ **citer un document internet (extrait de blog, rapport ou article de revue numérique) :**

SCHWARTZ, Y. 2009. « Le travail sollicite l'intelligence et les valeurs de l'individu » [version électronique], www.humanite.fr, le 22 mai 2009.

⇒ **citer un rapport ou une thèse :**

MOYANO O. 2000. « Le stade du double. Le double comme organisateur de l'espace psychique du moi et des processus identitaires », *Thèse de 3^e cycle, Lyon2*.

RESUMES

Après la bibliographie, doivent apparaître :

1. **le nom** des auteurs, **le titre** de l'article, puis le **résumé (8 à 10 lignes)**, ceci en français puis en anglais.

! ATTENTION ! Dans tous les cas, ces résumés doivent permettre à des lecteurs non francophones de comprendre clairement l'objet de l'article publié ainsi que le contexte dans lequel il se situe (attention aux sigles et références institutionnelles françaises incompréhensibles pour les non francophones).

2. les **mots-clés** en français et anglais,

***Dans l'attente de vous lire, l'ensemble du comité de rédaction vous souhaite,
au-delà des consignes précédentes, un agréable travail !***

EXTRAIT D'ARTICLE

Les « risques psychosociaux » : entre rémanence et méconnaissance

Dominique LHUILIER¹

Figures des maux et mots pour les dire

L'avènement des « risques psychosociaux » s'inscrit dans une histoire : celle des mots et concepts pour désigner, pour dire les épreuves négatives du travail, sa pénibilité, son coût vécu et perçu. Un bref retour sur cette histoire peut permettre de retracer la généalogie, de repérer les rémanences, les constances dans les modalités de saisie de la problématique santé et travail. Quelles sont les traces de cet héritage dans les approches contemporaines condensées dans cette nouvelle catégorie ?

- l'usure au travail et la "fatigue nerveuse"

On peut repérer les prémisses au début du 18^{ème} siècle d'une nouvelle sensibilité à l'usure au travail, celles des classes laborieuses constituées essentiellement par les artisans et les ouvriers agricoles. En 1700, le médecin italien Ramazzini, dans son célèbre « Traité des maladies des artisans », produit une cinquantaine de monographies professionnelles dans lesquelles sont recensées les caractéristiques les plus usantes pour la santé. S'appuyant sur les pratiques et les réflexions élaborées dans chacun de ces métiers, il relève aussi les savoirs pratiques ouvriers, les formes de « sagesse et prudence » mobilisées pour éviter une usure prématurée. Avec la révolution industrielle, la notion d'insalubrité des professions change de contenu : la nature de l'activité passe au second plan au profit d'une investigation des conditions générales de la fatigue et de l'intensité des tâches. L'accroissement de la vitesse d'usure des ouvriers a été un thème explicite d'inquiétude au fur et à mesure de l'extension de la révolution industrielle, inquiétude au fondement de l'hygiène industrielle comme « projet politique visant à la poursuite d'une industrialisation dont on découvre les revers » (Moriceau, 2009, p. 13).

L'enquête présentée en 1840 par Villermé constitue un tournant : dans son tableau de l'état physique et moral des ouvriers, il renonce au concept « d'insalubrité des professions » tel que formulé par Ramazzini et ses successeurs au profit d'une investigation de « la condition

¹ Professeure des universités, Chaire de psychologie du travail du CNAM, Centre de Recherche sur le Travail et le Développement, dominique.lhuilier@cnam.fr

ouvrière ». Son analyse repose sur le principe que la santé de l'ouvrier n'est pas dissociable de ses conditions générales d'existence : elle s'oppose à toute analyse causale directe entre profession et santé. Et « l'insalubrité » est explorée à travers des conditions de fatigue, d'asservissement, d'excès de rythmes, de sous-alimentation, de « découragement » moral : « seules certaines conditions générales contingentes, liées à l'exploitation industrielle, pouvaient rendre nocives la nature environnante, la nature des matières travaillées, la nature des exercices corporels » (Cottureau, 1983, p. 83).

Mais en ouvrant la perspective, des considérations médicales à l'économie politique, Villermé ouvre aussi à des considérations morales qui vont peser tout au long de l'histoire du traitement de la problématique santé-travail. En intégrant l'usure et la fatigue dans un modèle de la santé englobant l'ensemble des conditions de vie et les « mauvaises habitudes de vie » (« débauche », « intempérance », « imprévoyance »), il trace les fondements d'un enjeu méthodologique mais aussi politique majeur : le partage dans la recherche des « causes » d'une maladie de ce qui relève de l'exercice professionnel et de ce qui est produit par les facteurs liés à l'individu et à son mode de vie. Au programme donc, la question de la responsabilité et les jeux d'imputation causale. Seuls les enfants ne peuvent pas être reconnus comme totalement responsables de leur sort : « trop souvent victimes des débauches et de l'imprévoyance de leurs parents, ils ne méritent jamais leurs malheurs » (Villermé, 1840, p. 413).

A partir de 1880, les travaux sur la fatigue se multiplient. Les discours hygiénistes relativisant fortement l'influence du travail industriel sur la santé au profit « des écarts de toutes sortes que les ouvriers commettent », sont rattrapés au tournant du 20^{ème} siècle par une dénonciation violente dans la grande presse des conditions sanitaires de travail des ouvriers, puis par l'émergence d'un discours ouvrier sur l'hygiène au travail. La prise de conscience d'un droit nouveau – le droit à la santé au travail – s'accompagne de celle de nécessaires devoirs individuels et collectifs à l'égard de l'hygiène (Rébérioux, 1989).

L'attention portée aux peines ouvrières par les pouvoirs publics, les employeurs et les philanthropes tient à la fois à des principes affichés comme « humanitaires » mais aussi à d'autres préoccupations manifestes. Trois types d'arguments soutiennent les discours des partisans d'une hygiène industrielle scientifique, arguments qui, semblent-ils, ont traversé les siècles jusqu'à aujourd'hui : ils soulignent tout d'abord les enjeux scientifiques contenus dans la nécessité d'approfondissement de la nosologie et de l'étiologie des maladies, des enjeux politiques car les souffrances professionnelles favorisent les grèves et élans révolutionnaires. Ces discours témoignent encore de préoccupations démographiques (déclin quantitatif, mais aussi qualitatif,

versus usure et « dégénérescence ») et économiques du fait du coût de la souffrance au travail. L'hygiène des ouvriers peut permettre de réduire les dépenses occasionnées par un ouvrier malade ou blessé et relevant donc de l'assistance. Mais la raison économique qui peut servir d'argument à l'hygiène industrielle lui est aussi manifestement un obstacle : « encouragement à agir dans le sens d'une amélioration sanitaire des conditions de travail, au nom des derniers publics et par espoir de gain à terme pour l'industriel, les exigences de l'économie sont aussi une entrave quotidienne que doit subir, contourner ou affronter l'hygiène industrielle » (Moriceau, 2009, p. 73). Elle est condition de bonne gestion économique si elle n'entrave pas les allures de l'industrie : ce qui lui impose un « devoir de modération » dans ses recommandations, préconisations.

[...]

Conclusion

Le survol historique proposé ici n'échappe pas aux risques de la schématisation comme de l'incomplétude. Notre propos, on l'aura compris, n'est pas la fresque historique, ni l'analyse exhaustive de l'ensemble des travaux sur les transformations du monde du travail et leurs incidences sur la santé.

Nous avons tenté de dégager, à travers ce retour sur l'émergence de différentes catégories désignant les « maux » du travail, à la fois la rémanence des enjeux associés à ces constructions sociohistoriques et la méconnaissance qui les accompagne.

Les modalités de saisie contemporaine de la problématique santé-travail sont encadrées dans un héritage historique : la perception du lien entre santé et travail a été, dès le 13^{ème} siècle, construite à travers le prisme maladie et travail, ou plus largement à travers la mise à jour des effets délétères du travail sur la santé. C'est dans une combinaison de luttes, d'enquêtes, de lois, d'institutions ayant pour objet la prévention et l'indemnisation des dommages subis au travail que s'est cristallisée la question « santé au travail », réduite à celle de la protection de la santé et ses empêchements (Duclos, 1984 ; Buzi et al, 2006). Cette perspective laisse dans l'ombre le rôle déterminant du travail dans le développement de la santé. Y compris pour ceux qui vivent avec une santé précaire, du fait de maladies chroniques par exemple (Lhuillier et Litim, 2009 ; Lhuillier et al, 2010d).

La catégorie « RPS » vient s'inscrire dans ce prisme réducteur, faisant du « psychosocial » un risque, dans la lignée de ceux identifiés par la toxicologie industrielle. Pourtant des recherches, y compris épidémiologiques, sur la santé psychique des « sans travail » pourraient sans doute nous donner à voir autrement les « RPS » : le « psychosocial » est bien une ressource essentielle révélée par les dégâts de l'inactivité imposée. Celle-ci est synonyme de perte des étayages qui soutiennent

les processus de subjectivation : étayage sur le corporel, la pulsion étant ici réprimée par l'amputation du pouvoir d'agir, étayage sur l'intersubjectivité, la relation aux autres étant ici suspendue par l'isolement, voire la relégation (Lhuilier, 2002).

Les bégaiements de l'histoire se répètent encore et massivement du côté des jeux d'imputation causale : où - à qui - attribuer la responsabilité des problèmes de santé identifiés, ici en termes de stress, souffrance, TMS, pathologies post traumatiques, dépressions, suicides, addictions ? Les controverses se radicalisent opposant les tenants de « l'exposition aux risques » (qu'il s'agira donc d'identifier et de mesurer), à ceux qui s'inscrivent plutôt dans la tradition de la « prédisposition », celle qui permet de catégoriser des « individu à risques ». Dans les deux cas, l'activité est évacuée et la seconde témoigne des tendances eugénistes récurrentes mais aujourd'hui en pleine expansion (Lhuilier, 2010b).

Les glissements de termes et de sens entre « facteurs psychosociaux », « risques psychosociaux » et « troubles psychosociaux » révèlent un risque majeur aujourd'hui : celui de la chasse aux « fragiles », aux « vulnérables », au delà de la classique catégorie des « bras cassés », renvoyés aux dispositifs institués de traitement et recyclage des rejets du monde du travail. Dans nombre d'entreprises et d'administrations, la prévention des « RPS » s'organise essentiellement autour de deux types de dispositifs : de détection et de signalement des « individus à risques », de perfusion psychologique via moult coachs, numéros verts ou autres tickets psy. Les premiers instituent une sorte de surveillance généralisée : chacun est tenu de surveiller chacun, stimulé par le spectre de la juridiciarisation, versus « non assistance à personne en danger ». Les deuxièmes alimentent et s'alimentent d'une représentation duale du monde du travail : les sains, robustes, battants, performants.... aptes ; les autres, fragiles, vulnérables, déficitaires, ... et perfusés pour prévenir l'inaptitude. L'évaluation de l'aptitude, traditionnelle dévolue à la médecine du travail est devenue une tâche ventilée, déléguée non seulement à la fonction RH ou à l'encadrement mais à l'ensemble du milieu de travail.

[...]

Bibliographie

ACKERMANN, W. ; DULONG, R. ; JEUDY, H.-P. 1983. *Imaginaires de l'insécurité*, Paris, Librairie des Méridiens.

ANZIEU, D. ; MARTIN, J.-Y. 1968. *La dynamique des groupes restreints*, Paris, PUF.

A.S.M.T. 1998. *Des médecins du travail prennent la parole*, Paris, Syros.

BILLIARD, I. 2001. *Santé mentale et travail*, Paris, La Dispute.

- BUREAU INTERNATIONAL DU TRAVAIL. 2010. *Risques émergents et nouvelles formes de prévention dans le monde du travail en mutation*, Journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, 28 avril 2010, Genève.
- BUE J. ; COUTROT, T. ; GUIGNON, N. ; SANDRET, N. 2008. « Les facteurs de risques psychosociaux au travail. Une approche quantitative par l'enquête Sumer », *Revue Française des Affaires Sociales*, 2-3, 45-70.
- BUZZI, S. ; DEVINCK, J.C. ; ROSENTAL, P.A. 2006. *La santé au travail 1880-2006*, Paris, La Découverte.
- CLOT, Y. 1995. *Le travail sans l'homme ? Pour une psychologie des milieux de travail et de vie*, Paris, La Découverte.
- CLOT, Y. 1996. *Les histoires de la psychologie du travail*, Toulouse, Octarès.
- CLOT, Y. 2006. Après Le Guillant : quelle clinique du travail ? Préface à L. Le Guillant, *Le drame humain du travail*. Toulouse : Erès.
- CLOT, Y. 2008. *Travail et pouvoir d'agir*, Paris, PUF.
- COTTEREAU, A. 1983. « L'usure au travail », *Le Mouvement Social*, 124.
- CURIE, J. 2005. *Cinquante ans de psychologie du travail*, Conférence à l'Université Libre de Bruxelles, Institut des Sciences du Travail.
- DEBOUT, M. 1999. *Travail, violences et environnement*, Rapport du Conseil Economique et Social, Paris, Les Editions des Journaux Officiels.
- DEBOUT, M. 2001. *Le harcèlement moral au travail*, Rapport du Conseil Economique et Social, Paris, Les Editions des Journaux Officiels.
- DEJOURS, C. (s/dir) 2007. *Conjurer la violence. Travail, violence et santé*, Paris, Payot.
- DOMONT, A. 1999. *De la médecine du travail à la santé au travail*, Toulouse, Octarès.
- DUCLOS, D. 1984. *La santé et le travail*, Paris, La Découverte.
- FRIEDMAN, G. 1956. *Le travail en miettes*, Paris, Gallimard.
- HEIM, F. 1905. *Programme de cours d'hygiène industrielle au CNAM*, Paris, Vuibert et Nony.
- HIRIGOYEN, M.F. 1998. *Le harcèlement moral*, Paris, Syros.
- KARASEK, R. ; TONES, T. 1990. *Healthy work, stress productivity and the reconstruction of working life*, New York, Basic Books.
- LAHY, J.-M. 1916. *Le système Taylor et la physiologie du travail professionnel*, Paris, Masson et Cie.
- LE GUILLANT, L. 2006. *Le drame humain du travail*, Toulouse, Erès.
- LEGERON, P. 2004. « Le stress au travail : de la performance à la souffrance », *Droit Social*, 12, 1087-1089.

- LHUILIER, D. 2002. *Placardisés. Des exclus dans l'entreprise*, Paris, Le Seuil.
- LHUILIER, D. 2005. « Harcèlement : inflation imaginaire, déficience du symbolique et déni du réel », in Sanchez-Mazas M. et Koubi G., *Le harcèlement. De la société solidaire à la société solitaire*, Bruxelles, Ed. de l'Université de Bruxelles, 125-135.
- LHUILIER, D. 2006a. *Cliniques du travail*, Toulouse, Erès.
- LHUILIER, D. 2006b. « Clinique du travail : enjeux et pratiques », *Pratiques Psychologiques*, 12, 205-219.
- LHUILIER, D. 2009a. « Les suicides en milieu de travail », in Courtet (s/dir), *Suicides et tentatives de suicide*, Paris, Flammarion.
- LHUILIER, D. 2009b. « Dépressions sévères et travail », *L'encéphale*, 35, 7, 291-295.
- LHUILIER, D. 2010a. « Développement de la clinique du travail », in Clot et Lhuilier (s/dir), *Agir en clinique du travail*, Toulouse, Erès, 205-225.
- LHUILIER, D. 2010b. « L'invisibilité du travail réel et l'opacité des liens santé-travail », *Sciences Sociales et Santé*, 28, 2, 31-63.
- LHUILIER, D. 2010c. Des problèmes de santé stigmatisés, *Santé et travail*, 71, 29-30.
- LHUILIER, D. ; AMADO, S. ; BRUGEILLES, F. ; DIALLO, M. ; ROLLAND, D. 2010. « Le travail et l'emploi à l'épreuve du VIH/VHC : régulations des systèmes d'activités et réévaluation du modèle de vie », *Activités*.
- LHUILIER, D. ; LITIM, M. 2009. « Le rapport santé-travail en psychologie du travail », *Mouvements*, 58, 85-96.
- LORIOU, M. 2000. *Le temps de la fatigue. La gestion sociale du mal-être au travail*, Paris, Anthropos.
- MONTEAU, M. ; PHAM, D. 1987. « L'accident du travail : évolution des conceptions », in Lévy-Leboyer et Spérandio (s/dir), *Traité de psychologie du travail*, Paris, PUF.
- MORICEAU, C. 2009. *Les douleurs de l'industrie. L'hygiénisme industriel en France. 1860-1914*, Paris, Ed. de l'EHESS.
- NASSE, P. ; LEGERON, P. 2008. *La détermination, la mesure et le suivi des risques psychosociaux*, Rapport remis au ministre du travail.
- ONMBREDANE, A. ; FAVERGE, J.-M. 1955. *L'analyse du travail*, Paris, PUF.
- REBERIOUX M. 1989. « Mouvement syndical et santé en France, 1880-1914 », *Prévenir*, 15-30.
- SELYE H. 1976. *Stress in health and disease*, Reading (MA), Butterwork.
- SIEGRIST J. 1996. "Adverse health effects of high effort/low reward conditions", *Journal of Occupational Health Psychology*, 1, 27-41.
- SIVADON, P. 1952. « Psychopathologie du travail », *L'évolution psychiatrique*, 3, 441-474.

- THEBAUD-MONY, A. 2007. *Travailler peut nuire gravement à votre santé*, Paris, La Découverte.
- THÉBAUD-MONY, A. ; ROBATEL, N. 2009. « Stress et risques psychosociaux au travail. Problèmes politiques et sociaux », *La Documentation Française*, 965.
- TOSQUELLES, F. 1967-2009. *Le travail thérapeutique en psychiatrie*, Toulouse, Erès.
- VEIL, C. 1964. *Hygiène mentale du travail*, Paris, Le François.
- VEZINA, M. ; BOURDONNAIS, R. ; BRISSON, C. ; TRUDEL, L. 2006. *Définir les risques*, Note de recherche sur la prévention des problèmes de santé mentale, Actes de la Recherche en Sciences Sociales, 3, 163, 32-38.
- VILLERME, L.-R. 1840-1989. *Tableau de l'état physique et moral des ouvriers, employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie*, Paris, EDI.
- VOLKOFF, S. 2008, L'intensification du travail « disperse » les problèmes de santé, in de Terssac et coll (s/dir), *La précarité : une relation entre travail, organisation et santé*, Toulouse, Octarés, 29-40.
- WALLON, H. 1932-1976. « Culture générale et orientation professionnelle », in *Lecture d'H. Wallon, Choix de textes*, par Gratiot-Alphandéry, Paris, Ed. Sociales.

Dominique Lhuilier, Les « risques psychosociaux » : entre rémanence et méconnaissance

Résumé

A partir d'une revue de la littérature sur l'émergence de différentes catégories désignant les « maux » du travail, telles que l'usure, le stress, la violence et le harcèlement, nous tentons de repérer à la fois les rémanences dans les modalités de saisie de la problématique santé et travail et la méconnaissance qui les accompagne. La nouvelle catégorie des « risques psychosociaux » s'inscrit dans cet héritage. Elle reproduit et renouvelle partiellement les enjeux associés à ces constructions sociohistoriques. En effet, le lien entre la santé et le travail est toujours saisi à travers le prisme des effets délétères de ce dernier : la question de la santé des « sans travail » et le travail comme source de santé sont occultés. Les jeux d'imputation causale se prolongent opposant les tenants de « l'exposition aux risques » et ceux de la « prédisposition des fragiles ». Face à l'individualisation des questions de santé et à l'amplification des tendances eugénistes, l'omerta sur les difficultés et problèmes de santé « personnels » se développe. Mais ce pourrait être là une forme de résistance contre-

productive car elle contribue à l'usure et à la solitude de chacun face à l'expérience inéluctable d'une fragilité qui n'est pas personnelle mais humaine, ontologique.

Mots-clefs

Risques psychosociaux, usure, stress, violence, psychopathologie du travail, imputation causale, fragilité.

Dominique Lhuilier, Psychosocial risks : between remanence and misappreciation

Abstract

From a review of the literature about the emergence of various categories indicating the work « harms », such as attrition, stress, violence and harassment, we try to identify both the remanences in the form of exploration of the issue « health and work » and the ignorance which seems to go along with it. The new « psychosocial risk » category is part of this legacy. It reproduces and partly renews the stakes which are linked to these socio-historical constructions. Indeed the link between health and work is always grasped through its negative and deleterious effects. Thus, it denies the important issues of the health of the « unemployed » as well as work as a source of health. The « games » around causal attribution are still alive between the supporters of the « risk exposure » and those of the proneness to illness of the « fragile » people. As the issues about health appear to be individualized and eugenics trends seem to be growing, it leads to a sort of « omerta » about the question linked to work and health because of the fear of the stigma. Such a silence may be a counterproductive form of resistance as it contributes to the fatigue and loneliness of each one in front of the unavoidable experience of fragility which is not a personal one but a human one.

Keywords

Psychosocial risks, attrition, stress, violence, work psychopathology, causal attribution, fragility.